



MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PÉRISCOLAIRE 2024 / 2025 MJC DE WITTENHEIM

L'inscription au service périscolaire s'effectue **annuellement** auprès du pôle enfance de la MJC DE WITTENHEIM.

Chaque année, l'ensemble des dossiers sont étudiés selon les critères imposés par la M2A. Il n'y a donc pas de reconduction tacite de l'inscription.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ:

La date limite du dépôt de dossier est le lundi 13 mai 2024.

Les demandes faites en dehors de cette période seront traitées en fonction des places disponibles.

Le dossier est à déposer à l'accueil de la MJC contre signature de la feuille d'émergement.

Tout dossier incomplet ou déposé dans la boîte aux lettres ne sera pas pris en compte.

Pour les familles déjà adhérentes à la MJC de Wittenheim, il est impératif que le solde du compte de la famille soit à zéro **au 15 juillet 2024.**

DÉCISION D'ADMISSION:

La décision sur l'admission de l'enfant est notifiée au plus tard le 26 juillet 2024 par mail.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✓ **Le formulaire** rempli et signé par le ou les responsables de l'enfant
- ✓ **La fiche sanitaire** de l'enfant, accompagné de la copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires.
- ✓ **L'attestation CAF** comportant le montant du quotient familial ou pour les non-allocataires l'avis d'imposition 2023.
- ✓ **Les 3 dernières fiches de paie** ou attestation pôle emploi de chaque parent.
- ✓ **Un chèque de caution de 200€** à l'ordre de la MJC de Wittenheim (qui ne sera encaissé qu'en cas de retard de paiement)
- ✓ **L'attestation d'assurance** couvrant la responsabilité civile.

Administration et animation : 2, rue de la Capucine 68270 WITTENHEIM

secretariat@mjcwittenheim.fr ☎ : 03.89.53.55.54

N° de SIRET 41789174400019 - CODE APE 9004Z – Affiliée à la Fédération Régionale des MJC d'Alsace